



## RESIDANAT en CHIRURGIE DES EQUIDES

Le Département hippique de Lyon organise un Résidanat en chirurgie des grands animaux (option équine) pour les années universitaires **2015 à 2018**. Le programme permet au candidat d'acquérir les connaissances approfondies en chirurgie et dans les disciplines annexes (imagerie médicale, anesthésiologie, médecine, pathologie) suivant les directives de l'ECVS (*European College of Veterinary Surgeons*).

**Nombre de postes disponibles : 1**

### Prérequis

Le candidat doit être médecin vétérinaire, diplômé d'un établissement agréé par l'ECVS. Il doit être titulaire d'une autorisation d'exercer la médecine vétérinaire dans un pays d'Europe. Le candidat doit avoir suivi au minimum une formation clinique complémentaire d'un an en milieu académique, à défaut avoir suivi une formation équivalente, de minimum 24 mois dans une clinique répondant aux critères dictés par l'ECVS. Une connaissance suffisante de la langue française est fortement recommandée.

### Déroulement et description des activités

- Le programme est basé sur une durée de trois ans (156 semaines). Chaque résident est encadré par un *Programme Supervisor* et un *Resident Adviser*. Dès qu'un candidat est accepté, les encadrants rédigeront un programme spécifique. Celui-ci tiendra compte du *curriculum vitae* du candidat, des directives de l'ECVS (*Residency Programme Guidelines*) et des modalités de fonctionnement de la clinique équine du Centre Hospitalier d'Enseignement Vétérinaire (CHEV) de Lyon. Au moins 60% du temps d'activité (94 semaines) doit prendre place en chirurgie, sous la supervision d'un Diplômé ECVS.
- Le résident doit également effectuer des périodes de 2 semaines (80h) sous la supervision d'un spécialiste en anesthésie, en imagerie médicale, en médecine interne et en anatomie pathologique-pathologie clinique.
- Le résident doit participer au service des urgences et soins intensifs de la clinique ; au rythme d'une semaine sur deux (incluant les jours fériés). Il participera aussi régulièrement à l'activité ambulatoire.
- Le résident dispose d'une période équivalente à 27 semaines pour développer et réaliser un protocole de recherche clinique et pour concrétiser la rédaction de 2 publications de niveau international avec comité de lecture.
- Le résident doit participer aux clubs de lecture, à l'enseignement pratique et clinique des étudiants. Dans le courant des trois années, il doit faire au minimum 5 présentations dont minimum 3 au forum des résidents de Lyon et 1 au congrès de l'ECVS et/ou de l'ACVS. A la fin du programme le résident pourra déposer son dossier de candidature à l'ECVS afin de recevoir l'autorisation de passer les examens.

### Début du programme

Le programme de formation est ouvert à partir du **29 juin 2015**.

### Rémunération (net mensuel):

1<sup>ère</sup> année : 1182 €; 2<sup>ème</sup> année : 1241 €; 3<sup>ème</sup> année 1300€..

### Modalités de candidature

Tout candidat intéressé fera parvenir avant le **16 février 2015**, un dossier papier constitué d'une lettre de motivation, un *curriculum vitae*, deux lettres de référence (envoyées en direct à l'adresse ci-dessous) et une copie des notes obtenues aux examens durant les deux dernières années d'études vétérinaires. Les résultats de la sélection seront disponibles le **6 mars 2015**.

Les dossiers complets doivent être adressés à :

Professeur Olivier Lepage  
Département Hippique (Dossier Résidanat Chirurgie)  
Vet Agro Sup - Campus Vétérinaire de Lyon  
1 avenue Bourgelat, F-69280 Marcy l'Etoile (France)